

**MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**



Burkina Faso

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 18 AUG 2005

*Le Ministre
de l'Environnement
et du Cadre de Vie*

Au

**Programme relatif au Mercure
Service « Substances chimiques »
du PNUE 11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (SUISSE)
Fax : +41227973460**

N° 05.567 / MECV/SG/DGACV/Projet BKF/03/G31

Objet : Besoins et priorités du Burkina Faso
dans le cadre du programme mercure du PNUE

Réf : Chemicals du 20 mai 2005

En réponse à votre lettre ci-dessus référencée et relative à l'objet susmentionné, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les besoins et priorités du Burkina Faso dans le cadre du « Programme Mercure du PNUE ».

Ces besoins prennent en compte les préoccupations exprimées par les Parties Américaine et Burkinabé lors des rencontres tenues à Portland et à Washington aux Etats-Unis aux mois de Mai et Juin 2005.

Pour toutes fins utiles veuillez prendre contact avec Messieurs :

- Désiré OUEDRAOGO

Ingénieur d'Etat en chimie industrielle
Membre du groupe de travail du PNUE pour l'Evaluation mondiale du mercure
Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie/Ministère de
l'Environnement et du Cadre de Vie
03 BP 7044 OUAGADOUGOU 03
Tél : (226) 50 30 19 96/ 70 24 10 35
Fax : (226) 50 30 19 98/ 50 31 81 34
E-mail : desireouedraogo@yahoo.fr

-Zéphirin Athanase OUEDRAOGO

Ingénieur d'Etat en Génie Industriel

Directeur de l'Assainissement et de la Prévention des Pollutions et Nuisances

03 BP 7044 OUAGADOUGOU 03

Tél : (226) 50 31 16 69

Fax : (226) 50 30 19 98/ 50 31 81 34.

E-mail : zephirin_25@hotmail.com.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

P.J : Document des besoins et priorités

Cc : - **Juan Caicedo**

UNEP Chemicals

Geneva /Switzerland

- **Marianne Bailey**

EPA office of international

Affairs Washington USA

Fax : 202-565 24 12.

Pour le Ministre de l'Environnement
et du Cadre de Vie et par
délégation le Secrétaire Général



INTRODUCTION

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays africains connaît une utilisation accrue du mercure.

Cette utilisation est courante dans les activités d'orpillage. Il faut noter que le pays compte plus de deux cents sites aurifères sur lesquels le procédé d'amalgamation du mercure est fortement répandu.

En dehors de cette utilisation, le mercure se retrouve dans beaucoup de produits (piles fabriquées au niveau national et importées, thermomètres, etc).

Eu égard aux effets néfastes du mercure sur la santé humaine et l'environnement notre pays a engagé avec l'Agence Américaine de protection de l'Environnement un partenariat qui vise à nous aider à éliminer cette substance.

Cette volonté s'est manifestée à travers deux rencontres tenues à Portland au mois de Mai 2005 et à Washington au mois de Juin 2005.

Le Burkina Faso a été convié à ces deux rencontres au cours desquelles des pistes d'activités intéressant les diverses parties ont été dégagées.

Le présent document montre les priorités et besoins de notre pays en matière de lutte contre les risques que présente pour la santé humaine et l'environnement l'utilisation du mercure.

Types de collaboration

L'Agence Américaine de protection de l'Environnement disposant de l'expertise nécessaire pourrait jouer le rôle de chef de file de ce partenariat entre les Etats Unis et le Burkina Faso.

Le Burkina Faso à son tour pourrait constituer un centre de promotion de ce partenariat dans la sous région Ouest Africaine.



Buts du partenariat

- Promouvoir la réduction de l'utilisation du mercure et de ses émissions dans le secteur minier notamment dans les mines artisanales (orpaillages) ;
- Promouvoir l'élimination de l'utilisation du mercure dans les produits ;
- Promouvoir l'élimination de l'utilisation des déchets contenant du mercure ;
- Participer à l'effort mondial de lutte contre les risques que présente pour la santé et l'environnement la dissémination du mercure.

Objectifs du partenariat et besoins

- Fournir l'assistance technique nécessaire à ce travail ;
- Promouvoir les meilleures pratiques environnementales et les meilleures techniques disponibles entre gouvernements ;
- Renforcer les capacités nationales (formation, équipements de laboratoires, voyages d'études ...) ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation, d'information et d'éducation du public, des décideurs, des industriels, des miniers, etc (spots publicitaires, émissions radio et télévision) ;
- Faire un inventaire national sur la situation de l'utilisation du mercure (secteur minier, hôpitaux, industries, etc) ;
- Fournir l'assistance financière nécessaire pour mener à bien cette lutte ;
- Promouvoir l'échange d'information ;
- Elaborer un plan de communication sur le mercure



- **Prise de mesures administratives et juridiques concernant l'utilisation du mercure et l'élimination des produits et déchets contenant le mercure ;**
- **Promouvoir l'échange d'expertise et le renforcement de l'expertise locale ;**
- **Elaborer un plan de travail entre les partenaires ;**
- **Promouvoir des technologies propres respectueuses de l'environnement ;**
- **Organiser des rencontres périodiques entre les partenaires pour le suivi évaluation des activités menées dans le cadre du partenariat ;**
- **Evaluer l'exposition des populations aux méfaits du mercure ;**
- **Mettre en place des projets pilotes de limitation de l'utilisation du mercure ;**
- **Mise en place d'un centre d'information sur le mercure.**

